



Renseignements concernant l'assurance fournie avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan et la protection offerte pendant le transfert de votre compte

Maintenant que votre compte a été transféré à la TD, votre nouvelle carte de crédit Visa TD^{MD} Aéroplan^{MD} vous permettra de continuer à bénéficier d'une protection similaire à celle que vous offrait votre ancienne carte, en plus de vous faire profiter d'une protection additionnelle améliorée. Pour plus de commodité, nous vous présentons ci-dessous un résumé de la protection d'assurance fournie avec votre carte de crédit TD.

Ce que vous devez savoir.

- Avant le transfert de votre compte à la TD le 16 juin 2014, les assurances qui vous étaient offertes étaient celles fournies avec votre ancienne carte de crédit. Dans le cas des achats effectués avec votre ancienne carte avant le 16 juin 2014 pour des voyages qui seront effectués après le 16 juin 2014, seules s'appliqueront les assurances offertes avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan qui sont similaires à celles fournies avec votre ancienne carte. Dans le cas des achats payés en totalité à partir du 16 juin 2014, toutes les assurances offertes avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan s'appliqueront.
- Après le 16 juin 2014, les indemnités vous seront versées si votre réclamation satisfait aux critères d'admissibilité de la protection en vigueur au moment de la perte. Pour connaître les critères d'admissibilité en vigueur à compter du 16 juin 2014, reportez-vous au certificat d'assurance fourni avec votre Contrat du titulaire de carte Aéroplan ou appelez les Services de cartes de crédit TD au 1-866-374-1129.
- Étant donné que vos assurances et vos assureurs changeront à partir du 16 juin 2014, nous vous recommandons de lire votre certificat d'assurance attentivement afin de comprendre en quoi se distingue la protection fournie avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan de celle qui accompagnait votre ancienne carte de crédit. Vous trouverez dans votre certificat d'assurance de plus amples renseignements sur la protection fournie avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan, notamment les modalités, les limites, les exclusions et d'autres détails sur les assureurs.

Assurances fournies avant le 16 juin 2014	Assurances fournies avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan avant et après le 16 juin 2014			Pour vérifier l'état d'une réclamation, soumettre une nouvelle réclamation ou demander un renseignement
	Carte de crédit Visa Infinite* TD Aéroplan 	Carte de crédit Visa Platine* TD Aéroplan 	Carte de crédit Visa Affaires* TD Aéroplan 	
Perte subie avant le 16 juin 2014				Veuillez appeler Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances au 1-866-363-3338 .

Assurances fournies avec votre carte de crédit Visa TD Aéroplan avant et après le 16 juin 2014	Carte de crédit Visa Infinite* TD Aéroplan 	Carte de crédit Visa Platine* TD Aéroplan 	Carte de crédit Visa Affaires* TD Aéroplan 	Pour vérifier l'état d'une réclamation, soumettre une nouvelle réclamation ou demander un renseignement
Achats effectués avant le 16 juin 2014 et pertes subies à partir du 16 juin 2014				
Assurance médicale de voyage	✓		✓	Veuillez appeler les Services de cartes de crédit TD au 1-866-374-1129
NOUVEAU! Assurance médicale de voyage pour les 64 ans et plus				
Services d'assistance d'urgence en voyage	✓	✓	✓	
Interruption de voyage	✓			
Assurance en cas de retard de vol/voyage	✓	✓	✓	
Assurance pour bagages en retard ou perdus	✓	✓	✓	
Assurance collision/dommages pour les véhicules de location	✓	✓	✓	
Assurance accident en voyage à bord d'un transporteur public	✓	✓	✓	
NOUVEAU! Assurance annulation de voyage				
NOUVEAU! Assurance achats et garantie prolongée				
Achats payés en totalité à partir du 16 juin 2014 et pertes subies à partir du 16 juin 2014				
Assurance médicale de voyage	✓		✓	Veuillez appeler les Services de cartes de crédit TD au 1-866-374-1129
NOUVEAU! Assurance médicale de voyage pour les 64 ans et plus	✓		✓	
Services d'assistance d'urgence en voyage	✓	✓	✓	
Interruption de voyage	✓			
Assurance en cas de retard de vol/voyage	✓	✓	✓	
Assurance pour bagages en retard ou perdus	✓	✓	✓	
Assurance collision/dommages pour les véhicules de location	✓	✓	✓	
Assurance accident en voyage à bord d'un transporteur public	✓	✓	✓	
NOUVEAU! Annulation de voyage	✓			
NOUVEAU! Assurance achats et garantie prolongée	✓	✓	✓	

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo Aéroplan et Aéroplan sont des marques déposées d'Aimia Canada Inc. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.